



24, rue du Clos Scellier
78200 Mantes la Jolie

BULLETIN DE CANDIDATURE

A RETOURNER impérativement AVANT LE 31 DECEMBRE 2017 PAR COURRIER ELECTRONIQUE à l'adresse challenge@franceblues.com avec **3 titres MP3** et **un lien vidéo présentant le groupe en concert.**

Je soussigné, _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Déclare présenter la candidature du groupe _____

Adhérent à France Blues et à jour de sa cotisation 2018, (ou de sa cotisation 2017 si elle débute après le mois de janvier) pour les sélections aux Concours Internationaux de 2019 :

- 35^{ème} International Blues Challenge de Memphis (Tennessee) en janvier 2019
 - Catégorie « Solo / Duo » (1 à 2 musiciens)
 - Catégorie « Groupes » (3 à 5 musiciens) (avec possibilité de musiciens supplémentaires à la charge du groupe)
- 8^{ème} European Blues Challenge aux Açores (Portugal) en avril 2019

J'atteste avoir lu et accepter toutes les conditions énoncées ci-dessous :

- La participation à ces deux concours et au quatrième Challenge français désignant les groupes représentant France Blues n'est pas rémunérée
- Seuls les groupes n'ayant pas participé à l'International Blues Challenge et à l'European Blues Challenge au titre de France Blues depuis 5 ans peuvent postuler pour ce concours
- Un membre au minimum du groupe doit être sociétaire de la Sacem (condition nouvellement imposée par cette société civile pour les bénéficiaires de son aide à l'international).
- La prise en charge des déplacements aux deux challenges internationaux est soumise à l'obtention des subventions publiques et privées demandées par France Blues. En cas d'absence ou d'insuffisance de financement, l'Association pourra être appelée à annuler purement et simplement sa participation ou à décider de l'attribution et du versement d'un forfait (sur justificatifs avion/train et hôtel uniquement) d'un montant à définir pour les formations présentées à l'International Blues Challenge et/ou à l'European Blues Challenge.

- Dans ce cas, et s'ils le souhaitent, les candidats pourront se rendre par eux-mêmes sur place et participer au concours, présentés cependant par France Blues. Dans l'hypothèse où le financement ne serait pas obtenu, le ou les groupes déclarés vainqueurs de ce Challenge seraient automatiquement qualifiés pour représenter France Blues l'année suivante pour ce ou ces concours internationaux.
- Ne sont pas compris dans le financement les boissons et repas, l'acheminement vers la gare ou l'aéroport de départ et de retour, les transports terrestres sur place, les dépenses à caractère personnel.
- L'hébergement se fait sur la base de chambres doubles (sans petit déjeuner pour les hôtels américains, sauf mention contraire à la réservation)
- Les règles d'inscription à l'International Blues Challenge de Memphis sont très strictes, seules les personnes qui sont sur scène et jouent sont prises en compte dans le groupe, les managers, chauffeurs, producteurs, techniciens ou familles/partenaires/amis doivent s'acquitter du droit d'entrée dans les clubs et salles sur place (environ 100\$ pour les 5 jours)
- Pour l'International Blues Challenge, les groupes doivent apporter leurs instruments à l'exception de leurs amplificateurs. Les batteurs doivent apporter leurs cymbales, leur caisse claire et leur pédale de grosse caisse
- Ne sont éligibles pour la prise en charge des frais de déplacement vers les USA / l'Europe par France Blues que les personnes qui sont présentes sur scène avec le groupe (le concours financier de France Blues étant limité à 5 musiciens)
- Les groupes sélectionnés pour les concours se tiennent gracieusement à la disposition de France Blues durant toute la durée des déplacements et pourront être appelés à participer à des émissions de télé, de radio ou à des showcases ou des conférences.
- L'Association France Blues ne pourra être tenue responsable de l'annulation pour quelque cause que ce soit de l'un ou de l'autre de ces concours.
- le groupe confirme qu'il se rendra disponible s'il est retenu pour le Challenge Blues Français du 6 juillet 2018 et s'il est déclaré vainqueur pour le ou les concours internationaux
- le groupe s'engage le cas échéant à préciser dans sa communication future qu'il a participé à l'International Blues Challenge et/ou à l'European Blues Challenge en étant présenté par France Blues
- Les candidats devront impérativement être à jour de leur cotisation à France Blues lors des différents Challenges auxquels ils seront appelés à participer sous le nom de l'association.
- le groupe suivant son adresse telle qu'elle figure dans les fichiers de France Blues recevra un forfait déplacement et sera selon les cas hébergé s'il est retenu pour le Challenge du 6 juillet 2018 suivant les modalités précisées sur le site <http://www.franceblues.com/?p=5930>

Fait à

le

Signature